



Dossier de demande d'habilitation des Organismes de Formation pour la mise en œuvre des certifications de l'Intersecteur Papier Carton (CQP Papier Carton, CQPI)

Nom de l'organisme de formation :

A renseigner par Unidis Stratégie & Avenir

Habilitation accordée pour une durée de ans

Habilitation non accordée

Commentaires :

Signature :

La CPNEF a confié à Unidis Stratégie & Avenir la mission de coordonner, piloter et suivre la mise en œuvre des formations menant aux certifications professionnelles reconnues par l'IPC.

Les missions d'Unidis Stratégie & Avenir relatives à la mise en œuvre des CQP Papier Carton / CQPI :

- Pilotage de l'activité et suivi des indicateurs sur les certifications de Branche ;
- Coordination des acteurs du positionnement à l'évaluation ;
- Réponse aux besoins de la Branche et des entreprises ;
- Administration de l'outil e-certif ;
- Contrôle du process de l'inscription du candidat à la présentation du dossier aux jurys de certification ;
- Convocation des jurys de certification ;
- Promotion de l'offre de service ;
- Mise à disposition d'outils de Branche (communication, tests de positionnement, ressources en ligne) ;
- Formation des acteurs ;
- Administration Des Ventes ;
- Secrétariat CQP Papier Carton ;
- Liens avec l'OPCA, notamment pour l'ingénierie financière des dossiers.

Les missions confiées à l'Organismes de Formation habilité, relatives à la mise en œuvre des CQP/CQPI/CCP/CCPI

- Analyse du besoin ;
- Coordination de l'action (chef projet éventuellement) ;
- Ingénierie pédagogique ;
- Conception et réalisation de supports (possibilité d'une mise en ligne sur plateforme digitale) ;
- Animation de la formation (inter, intra, à distance) ;
- Evaluation des acquis ;
- Compte-rendu sur l'évaluation de la formation ;
- Respect du Contrats de Prestation de Service ;
- ...

Dans ce cadre, Unidis Stratégie & Avenir met en place un système d'habilitation des Organismes de Formation pouvant réaliser ces formations dans le respect des critères qualité d'une action de formation définis par les articles R. 6316-1 à R. 6316-4 du décret du 30 juin 2015 (CNEFOP) et des conditions spécifiques IPC définies par la CPNEF (dispositif CQP/CQPI, CCP/CCPI et référentiels) en 2016.

Modalités d'habilitation

Tout organisme de formation souhaitant mettre en œuvre les CQP Papier Carton / CQPI des branches de l'intersecteur Papier Carton doit être habilité.

Afin d'être habilité, l'organisme de formation devra renseigner le présent document et l'adresser à Unidis Stratégie & Avenir pour analyse.

Son habilitation lui sera octroyée, pour un délai maximum de 5 ans, avec un point intermédiaire à 3 ans, s'il répond, au minimum, aux exigences suivantes :

- Réponse aux exigences de qualité des Organismes de formation (référencement DATADOCK ou Label Unidis Stratégie & Avenir).
- Compétences pédagogiques : ingénierie adaptée aux besoins des entreprises et compétences des salariés.
- Expertise dans les domaines de compétences attendues pour l'IPC.
- Moyens humains présents pour la mise en œuvre des CQP (formateurs spécialisés, experts).
- Moyens pédagogiques adaptés.

Cette habilitation pourra être retirée à tout moment en cas de fausse déclaration et/ou de non-respect des engagements et du cahier des charges (pages 7 et 8).

La liste des organismes de formation habilités est enregistrée sur la plateforme e-certif et est mise à jour mensuellement.

Renouvellement de l'habilitation

Pour conserver le bénéfice de l'habilitation, tout organisme de formation doit renseigner un dossier de renouvellement d'habilitation précisant les prestations réalisées en lien avec les CQP Papier Carton /CQPI, 6 mois avant la fin de validité de l'habilitation.

IDENTITE DE L'ORGANISME DE FORMATION

Nom et coordonnées de l'organisme de formation :

Personnalité juridique de l'organisme :

SIRET :

Date de création de l'organisme de formation :

Recensement DATADOCK :

Nom du (des) dirigeant(s) :

Nombre de salariés permanents :

Nombre de formateurs permanents et non permanents :

Zones géographiques d'intervention :

Coordonnées du référent de l'Organisme de formation pour les certifications de l'Intersecteur Papier Carton :

ACTIVITES DE L'ORGANISME DE FORMATION¹

Activités de l'organisme de formation :

Activités	Domaines d'intervention	Pour quelles Certifications ? (Diplômes, titres, CQP)	Public visé	Intervenants
Pilotage de projet d'entreprise (pilotage de dispositif de certification...) / Accompagnement des entreprises pour la mise en œuvre d'une démarche de certification				
Mise en œuvre d'ingénierie pédagogique adaptée aux besoins des entreprises et aux compétences des salariés				
Prestations de formation et d'accompagnement				
Accompagnement et suivi des candidats en entreprise				
Formation et accompagnement des tuteurs en entreprise				

¹ Vous devez également renseigner les tableaux du document annexe afin de préciser vos activités actuelles ou prévisionnelles en lien avec les formations menant à des certifications de l'intersecteur Papier Carton (CQP Papier Carton / CQPI, CCP, CCPI)

CRITERES D'HABILITATION D'UNIDIS STRATEGIE ET AVENIR

NE PAS RENSEIGNER LE TABLEAU

Critères	OUI	NON	Commentaires
Réponse aux exigences de qualité des Organismes de formation (référencement DATADOCK et LABEL USA)			
Compétences pédagogiques : ingénierie adaptée aux besoins des entreprises et aux compétences des candidats			
Expertise dans les métiers de l'IPC			
Expertise dans les domaines de compétences attendues pour l'IPC			
Expérience dans la mise en œuvre de formation pour l'obtention des CQP Papier Carton			
Expérience dans la mise en œuvre de CQP d'autres branches professionnelles			
Expérience dans la mise en œuvre de la formation professionnelle continue			
Expérience dans l'accompagnement des tuteurs en entreprise			
Moyens humains présents pour la mise en œuvre des CQP (formateurs spécialisés, experts)			
Moyens pédagogiques adaptés			
Couverture géographique			

Les critères en bleu sont les éléments **nécessaires et suffisants pour l'habilitation.**

CAHIER DES CHARGES DU PRESTATAIRE DE FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CQP / CQPI DANS L'INTERSECTEUR PAPIER CARTON

Pour la promotion et le suivi du dispositif CQP :

- Tout Organisme de Formation habilité doit informer les candidats et entreprises sur le dispositif, à partir d'outils de communication mis à disposition par la branche ;
- Tout Organisme de Formation habilité doit utiliser les logos de la branche sur ses propres documents de communication concernant les CQP Papier Carton / CQPI ;
- Tout Organisme de Formation habilité doit renseigner les enquêtes post certification ou bilans annuels, définies par la CPNEF, pour assurer le suivi des titulaires du CQP Papier Carton / CQPI.

Pour la formation et l'accompagnement :

- Tout Organisme de Formation habilité doit posséder et/ou utiliser les outils et équipements permettant de mettre en situation les candidats au CQP Papier Carton / CQPI lors de la formation ;
- Tout Organisme de Formation habilité doit concevoir et mettre en œuvre des parcours de formation en adéquation avec le référentiel de compétences du CQP Papier Carton / CQPI et le résultat du positionnement ;
- Les formateurs réalisant la formation doivent connaître le métier et les techniques associées.

Remarque : Un Organisme de Formation habilité peut être autorisé à sous-traiter une partie des formations réalisées dans le cadre du dispositif CQP Papier Carton / CQPI uniquement s'il respecte les exigences suivantes :

- Informer Unidis Stratégie & Avenir du choix des sous-traitants et de leurs domaines d'intervention ;
- Expliquer les processus Qualité mis en œuvre pour garantir la qualité de la formation sous-traitée ;
- Garantir que les sous-traitants répondent à leurs obligations sociales et fiscales ;
- Préciser la durée et le contenu des actions de formations réalisées par les sous-traitants et la répartition des actions avec l'Organisme habilité. Ces éléments seront présentés également dans le bilan annuel.

ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE DE FORMATION OU PRESTATAIRE D'EVALUATION

Je soussigné (e) :

Organisme de Oormation :Fonction :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans le dossier de demande d'habilitation déposé auprès d'Unidis Stratégie & Avenir et certifie que l'Organisme de Formation que je représente :

- S'engage à respecter le cahier des charges élaboré par Unidis Stratégie & Avenir ;
- S'engage à respecter les documents et outils CQP Papier Carton / CQPI élaborés et mis à leur disposition par la branche ;
- S'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur les informations et documents portés à la connaissance de ses formateurs lors de la mise en œuvre du CQP Papier Carton / CQPI, concernant l'entreprise ou le candidat ;
- S'engage à se conformer aux évaluations et contrôles qui pourront être effectués par Unidis Stratégie & Avenir ;
- S'engage à faire connaître à Unidis Stratégie & Avenir tout changement concernant les éléments fournis dans le dossier de demande d'habilitation.

Fait à

Le

Signature :